

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 septembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme JUBAN (pouvoir M. MARTIN) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Dijon.

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon a mis en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013, afin de permettre aux enfants de bénéficier d'une organisation de la semaine mieux adaptée à leurs rythmes et besoins. Depuis cette date, la semaine scolaire est répartie sur 9 demi-journées laissant place chaque soir, de 16 h 05 à 16 h 50, aux temps d'activités périscolaires.

Dès septembre 2013, en application de la circulaire du 20 mars 2013, la Ville de Dijon a adopté un Projet Educatif de Territoire (PEDT), d'une durée de trois ans, élaboré en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, la Direction départementale de la Cohésion Sociale ainsi que les services départementaux de l'Education nationale. S'appuyant sur les ressources éducatives locales, ce projet déclinait les objectifs du Projet Educatif Global de la Ville et mettait en avant le respect des rythmes et des besoins des enfants.

A travers ce document, les services de l'Etat et la Ville se sont engagés à garantir une haute qualité éducative sur les temps périscolaires, le Contrat Enfance Jeunesse structurant la collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales, à partir des objectifs suivants :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Dans la continuité du PEDT 2013-2016, et en lien étroit avec l'ensemble des partenaires et des fédérations de parents d'élèves, des temps de travail ont été programmés dès le printemps 2016, pour définir les contours du projet 2016-2019.

Dans ce cadre, il a été convenu de consolider les actions en faveur de la continuité éducative entre les différents acteurs concernés, Ville, Education nationale mais aussi parents, à travers les objectifs suivants :

- le développement d'actions complémentaires dans les champs de l'éducation à la citoyenneté,
- la mise en cohérence sur les temps scolaires comme périscolaires et extrascolaires de l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers (enfants en situation de handicap, enfants en difficulté éducative et/ou sociale ou avec des problématiques de comportements inappropriés en collectivité),
- l'accès des élèves qui en ont besoin au dispositif d'aide à la scolarité le plus adapté.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet éducatif de territoire tel qu'annexé au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

2 - m'autoriser à signer le Projet Educatif Territorial de Dijon définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Contre : 3